

ABONNEMENT

Un an.....	18 fr.
Six mois.....	9 »
Trois mois.....	4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne..	» 20
Réclames, — ..	» 30
Faits divers, — ..	» 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 21 SEPTEMBRE

A CHATEAUDUN

Discours de M^{sr} l'Evêque de Chartres

Avant-hier, au cours de la réception des autorités par M. le Président de la République, à la Sous-Préfecture de Châteaudun, M^{sr} l'Evêque de Chartres a prononcé la magnifique allocution suivante :

« Monsieur le Président,

» L'Evêque de Chartres, quoique souffrant encore des suites d'une longue maladie, a considéré comme un devoir de venir lui-même présenter au chef de l'Etat les hommages et les vœux du clergé chartrain. Nous qui devons à nos concitoyens tous les exemples, nous entendons ne le céder à personne en fait de patriotisme, et quand une ville est dans l'enthousiasme, que les acclamations populaires retentissent, qu'une grande émotion parcourt le pays, le clergé fait toujours écho à la France.

» Appelé au pouvoir, Monsieur le Président, en des circonstances difficiles, périlleuses, vous avez eu le courageux dévouement d'accepter le fardeau. C'est le devoir de ceux qui savent mettre au-dessus de tout la France de se serrer loyalement autour de l'homme à qui les représentants du pays ont conféré la première magistrature de la République et de le seconder dans sa tâche immense.

» Pour répondre et garder sa place dans le monde et se développer dans le sens de tous les progrès, la France a besoin de sécurité et d'autorité autant que de liberté. Elle a besoin de toutes les joies matérielles et morales, et, au premier rang de celles-ci, il faut placer sans hésiter la religion, ferme appui de la conscience, naturelle alliée de tous les pouvoirs sociaux. La patrie peut compter sur nous, sur nos fils du temps et de l'éternité. Sans renier aucune des gloires du passé, nous comprenons le présent, nous regardons l'avenir, et, dociles aux directions d'un grand Pape, nous suivons résolument le pays sur la route des destinées nouvelles que les temps modernes lui ouvrent.

» Cité héroïque, Châteaudun méritait l'honneur de votre première visite. Pendant la dernière guerre et la longue nuit de nos revers, une lumière partout resplendit. Elle venait des champs voisins de l'Orléanais, j'ai nommé Coulmiers : une victoire ; et de notre pays chartrain, j'ai appelé Châteaudun et Loigny : deux défaites, mais triomphantes. Selon une parole célèbre : c'est des victoires.

» Ah ! quoique ministre d'une religion de paix, le prestige de nos armes ne peut nous laisser indifférents ni froids. Tout ce qui sert, honore et console la patrie, la religion le bénit, l'encourage et souvent l'inspire. Eh ! Dieu ne s'est-il pas appelé lui-même le Dieu des armées ? Ce qui veut dire que l'armée a une mission providentielle et pacificatrice, que Dieu, sans méconnaître la liberté humaine, son plus grand don, gouverne les événements et que, comme traduisait notre Jeanne d'Arc : « Les hommes d'armes bataillent, mais Dieu donne la victoire. »

» Les hommes d'armes sauront batailler, si jamais sonne l'heure des combats, et les savantes manœuvres, que d'autres apprécieraient mieux et qui nous montrent notre admirable

armée toujours semblable à elle-même, permettent à tous la fierté et l'espérance. Dieu, de son côté, si nous savons en être dignes, ne retirera pas à notre chère patrie sa protection séculaire et, par l'épée des Francs, c'est le mot de nos pères, continuera l'histoire : *Gesta Dei per Francos !* »

Le Président de la République a répondu en ces termes :

« Je vous remercie, Monsieur l'Evêque, des éloquentes et sages paroles que vous venez de prononcer. Votre respect pour la souveraineté nationale, l'éloge si mérité que vous avez décerné à notre armée, les souvenirs que vous avez évoqués avec une émotion que vous m'avez fait partager, tout dans votre passé et dans votre langage atteste votre patriotisme. La République, qui respecte les consciences, a une estime particulière pour les prélats qui, comme vous, savent servir l'Eglise et la Patrie. »

A la fin du banquet, au toast porté en son honneur par M. le Maire de Châteaudun, M. Casimir-Perier a répondu par le discours ci-après.

Discours du Président de la République

« Monsieur le Maire,

» Je vous remercie des paroles que vous venez de prononcer, je remercie la vaillante population de cette ville de l'accueil qu'elle a fait au Président de la République.

» En m'arrêtant à Châteaudun, avant d'aller saluer le drapeau et l'armée, j'ai l'heureuse fortune de pouvoir deux fois en deux jours féliciter des cœurs généreux de leur dévouement à la patrie et de trouver ici dans les souvenirs glorieux du passé, demain dans le spectacle de nos forces reconstituées, des exemples féconds et une confiance invincible dans les destinées de la France.

» Vous aviez, monsieur le maire, le droit d'affirmer que vos concitoyens, qui, il y a vingt-quatre ans, ont bien mérité de la patrie, ont, depuis, bien mérité de la République. Il ne leur suffira pas de maintenir intact ce patrimoine commun des libertés publiques, fruit de tant d'efforts et de tant de sacrifices. Ils auront l'ambition légitime de voir consacrées par les mérites et par les lois les idées de solidarité et d'assistance qui honorent l'humanité.

» C'est en conservant la confiance de la démocratie, c'est en méritant le concours de tous les bons citoyens que le gouvernement de la République saura, au nom de la tolérance et de la liberté, exercer les droits essentiels du pouvoir, et, fidèle aux traditions de la France, servir la cause du progrès et de la civilisation.

» Celui auquel l'Assemblée nationale a confié la garde de nos institutions n'a jamais eu d'ambition que pour son pays.

» Il ne considère pas seulement la première magistrature de la République comme un suprême honneur, il a conscience de ses devoirs et de sa responsabilité morale.

» C'est dans une pensée d'union et de concorde que je fais appel, messieurs, à tous les bons citoyens, à tous ceux qui aiment la France ; je leur demande de nous aider à faire de la République un régime où la passion du bien inspire les paroles et les actes, où les humbles et les déshérités de la fortune aient la première place dans la sollicitude des pouvoirs publics. Je leur demande d'oublier les vieilles luttes et les querelles passées.

» Tous ont ici, il y a vingt-quatre ans, combattu serrés autour du même drapeau ; aujourd'hui la République convie tous ses enfants à se donner la main pour une œuvre de paix et de progrès social. »

Ce discours, que le Président de la République a prononcé d'une voix lente et vibrante, a produit une profonde impression sur tout l'auditoire. La péroraison en a été saluée par des salves d'applaudissements qui ont duré quelques minutes et par les cris de : Vive Perier ! Vive la République !

LA REVUE

Hier, dès sept heures, les troupes occupent la plaine de Vallonce pour la grande revue. Tous les hommes sont superbes.

A l'arrivée des officiers étrangers, l'attaché militaire russe est acclamé par les cris de : *Vive la Russie !*

A neuf heures et demie, les 104 coups de canon annoncent l'arrivée du Président de la République.

Sur la route, un nuage de poussière s'élève ; il est produit par la prévôté qui précède le cortège et par le 13^e cuirassiers qui forme l'escorte.

Les tambours battent aux champs, les clairons sonnent, les musiques jouent la *Marseillaise*.

Le Président de la République passe en voiture, devant le front des troupes.

Le général de Galliffet a pris place à la portière de la voiture.

La revue proprement dite dure environ vingt minutes.

A dix heures, le Président de la République gravit les marches de la tribune et y prend place pour quelques instants ; il a à sa droite le ministre de la guerre et à sa gauche le ministre de la marine. Les officiers étrangers mettent pied à terre et se placent sur une seule ligne devant la tribune, le général Fredericks un peu en dehors.

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur, dit le général de Galliffet, de vous présenter les officiers étrangers. »

M. Casimir-Perier descend de la tribune et serre la main à chacun des officiers, en commençant par le général Fredericks, doyen des attachés étrangers.

Faisant allusion à la récente nomination du premier attaché militaire de Russie au grade de lieutenant-général, M. Casimir-Perier lui dit : « Je suis heureux de vous féliciter et vous savez combien tous ici nous avons été heureux de votre promotion. »

La présentation des officiers étrangers terminée, les militaires proposés pour la décoration viennent à leur tour se ranger devant la tribune. Derrière eux, un bataillon de tête du 115^e de ligne avec l'état-major, le drapeau, la batterie et la musique, se porte à 40 mètres de la tribune et se forme en ligne déployée, la musique à la droite perpendiculairement au front, le drapeau en avant du centre du bataillon. Ce mouvement exécuté avec sûreté provoque les premiers applaudissements de la foule.

M. Casimir-Perier procède à la remise des décorations et à chacun des militaires décorés il donne l'accolade.

Le bataillon et les nouveaux légionnaires et médaillés rejoignent ensuite leurs corps respectifs afin de prendre part au défilé.

A 10 heures 20, le Président de la République remonte dans la tribune et le défilé commence.

Ce défilé a été superbe. L'état-major de la direction générale des manœuvres prend la tête et vient se placer face à la tribune officielle. Le 4^e corps, puis le 11^e, défilent ensuite par brigades avec une précision et un entrain admirables. Des braves éclatent de toutes parts.

L'infanterie de marine reçoit une large part des braves.

L'artillerie divisionnaire défile au pas, en maintenant ses distances ; elle est très admirée.

La cavalerie passe avec une régularité parfaite pour opérer un grand mouvement tournant pour aller se ranger en bataille au fond de la plaine.

La charge de cavalerie, conduite par le général de Galliffet entouré de son état-major, produit son effet habituel, et soulève un tonnerre d'applaudissements.

M. Casimir-Perier a vivement félicité le général, puis est rentré à Châteaudun au son du canon et au milieu des applaudissements de la foule.

INFORMATIONS

M. le duc d'Orléans

M. le duc d'Orléans va passer deux ou trois semaines à Bruxelles. Il a envoyé en Belgique un de ses amis pour préparer cette installation qui ne sera d'ailleurs que très provisoire.

S. M. le roi Léopold désire, en effet, que le chef de la Maison d'Orléans, son très proche parent, qu'il affectionne d'ailleurs beaucoup, ne fasse en ce moment qu'un séjour très limité dans la capitale de la Belgique et ne se livre, en raison même de cette parenté avec le Roi, à aucun acte public de prétendant sur ce territoire trop voisin de la France.

Il est probable que, pour ces raisons fort délicates, le jeune prince s'installera à La Haye.

Médaille d'or bien gagnée

Le ministre de la guerre a décerné une médaille d'or à M^{me} Fontaine, sœur Vincent (hospice mixte de Béthune), qui, pendant trente-six années consécutives, s'est constamment fait remarquer par son abnégation, son zèle, ses soins intelligents et son dévouement tout maternel envers les malades, notamment en 1870-1871 et à l'occasion de plusieurs épidémies.

Duel parlementaire

A la suite d'un article publié dans le *Paris* par M. Emmanuel Arène, M. Jacques Hébrard, sénateur de la Corse, a envoyé ses témoins au député de Sartène.

Il s'agit d'une polémique remontant à l'élection sénatoriale de M. Jacques Hébrard et que de récents articles d'un journal d'Ajaccio ont ravivés.

Duel mortel entre officiers allemands

Un duel au pistolet vient d'avoir lieu entre deux officiers allemands, le lieutenant d'infanterie Ratzel, de Fribourg-en-Brisgau, et son beau-frère, le baron Gabriel de Lachaire, ancien lieutenant domicilié à Zurich.

Ce dernier a été atteint mortellement.

Il a succombé peu après son arrivée à l'hôpital.

Des querelles au sujet d'un héritage sont les motifs du duel.

Le brigandage en Grèce

Athènes, 19 septembre. — La bande Papatirizopulo a capturé, près de Lamie, une voiture portant le procureur du roi, un juge d'instruction et deux greffiers. Les brigands ont blessé le procureur et emporté les captifs dans la montagne.

Trois cavaliers accompagnant la voiture ont donné aussitôt l'alarme à des détachements qui en une heure ont cerné la bande. Les brigands ont massacré alors le procureur et blessé grièvement le juge, puis ils ont cherché à s'enfuir. Ils ont tous été tués.

Les cadavres du procureur et des brigands ont été ramenés à Lamie.

CHINE ET JAPON

La bataille navale

Voici les nouvelles dépêches qui parviennent au sujet de la bataille navale annoncée hier :

Shanghai, 19 septembre. — Quelques transports chinois, escortés de navires de guerre, débarquaient des troupes à l'embouchure du fleuve Yalon (qui marque la frontière coréenne) lorsque la flotte japonaise apparut.

Cette dernière, tout en ne pouvant empêcher le débarquement des troupes, attaqua la flotte chinoise et une bataille acharnée s'ensuivit.

Le croiseur chinois Chih-Yuen, de 2,500 tonnes, fut coulé. Deux autres croiseurs de 1,300 tonnes furent obligés de s'échouer.

Shanghai, 19 septembre. — La flotte japonaise a battu en retraite avec de grosses pertes. Le reste de la flotte chinoise est retourné à Wei-Hai-Wei.

Berlin, 19 septembre. — Les Chinois ont perdu quatre navires, entre autres le nouveau croiseur construit à l'établissement du Vulkan, à Stettin. Les trois autres croiseurs proviennent de la maison anglaise Armstrong. Trois navires de guerre japonais ont été détruits.

La flotte chinoise est parvenue à débarquer des troupes pendant que la flotte japonaise se retirait.

Shanghai, 19 septembre. — Toute la flotte chinoise de Pi-Yang, renforcée par plusieurs navires de l'escadre de Foo-Choo, a engagé une bataille dans la baie de Corée contre des navires japonais. Les Chinois n'ont pu se déployer, faute d'espace.

On croit que l'escadre japonaise n'était pas nombreuse. Les Chinois disent que la bataille a duré six heures.

Des deux côtés, les pertes s'élèveraient à plusieurs milliers d'hommes.

Shanghai, 19 septembre, minuit. — Les Chinois prétendaient avoir eu l'avantage dans le combat naval annoncé hier, mais un témoin oculaire, arrivé à Port-Arthur, dément cette prétention.

Six vaisseaux chinois sont rentrés au port avec de graves avaries et de nombreux blessés.

Les Japonais ont coulé le Chih-Yuen et le King-Yuen et jeté à la côte le King-Hue et le Chao-Yung.

Les Chinois prétendent que les Japonais ont perdu quatre navires, mais ils n'en peuvent donner les noms.

La flotte chinoise escortait de nombreuses troupes à destination de Wi-Ju.

BULLETIN FINANCIER

20 septembre 1894.

Le marché, monté au diapason de la hausse que l'on sait, semble céder sous le poids de quelques grosses réalisations d'acheteurs. Mais il ne faut pas oublier que l'échelle est tellement engagée à la hausse ce mois-ci, avec ses achats de ferme contre primes, qu'il faudrait un événement pour lui rendre impossible sa lutte pour le maintien des cours.

Notre 3 0/0 est à 103.28 et le 3 1/2 à 108.35. C'est la lourdeur qui règne sur les fonds étrangers. De grandes ventes de ferme contre primes sur l'Extérieure ramènent cette valeur à 70 13/32.

Nos grands établissements de crédit sont assez bien tenus. Le Foncier vaut 922.

Les grands chemins sont fermes. Le Suez s'inscrit à 2,932.

En Banque, la lourdeur est à peu près générale.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 21 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 18°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 17°
Midi,	761 m/m	au-dessus 21°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 15°

Les Tramways Saumurois

(Suite et fin)

III

Le Conseil d'arrondissement de Saumur, réuni en session le 24 juillet dernier, s'est pré-occupé lui aussi de la question des Tramways Saumurois.

Après avoir étudié avec autant de soin que d'impartialité toutes les pièces, après avoir mûrement pesé les termes des rapports de M. l'Ingénieur en chef, les instructions ministérielles, et l'étrange discussion du Conseil municipal du 7 juillet, ainsi que sa délibération de même date, a émis un vœu motivé, demandant le renvoi de l'affaire à M. l'Ingénieur en chef, seul compétent pour décider du choix d'un concessionnaire sérieux, présentant toutes les garanties requises.

A peine connue de la Mairie, cette délibération provoquait le Maire, qui depuis le 7 juillet était resté coi (ce qui prouve que nos édiles ne s'occupent pas tous les jours des affaires municipales), à écrire à la Compagnie des Voies Ferrées Economiques, pour qu'elle envoyât son délégué à Saumur. Ceci se passait vers le 1^{er} août, nous précisons; et nous pensons que c'était un moyen d'engager le fer assez avant, pour que le vœu du Conseil d'arrondissement arrivât trop tard, ou empêchât les pourparlers commencés de continuer. Le temps passé sans rien faire, du 7 au 26 juillet, autrisme cette supposition, et la lettre envoyée le 31 août à la Compagnie désirée en fait la certitude.

Que s'est-il passé depuis? M. Fabre est venu à Saumur et a commencé à élaborer le projet de convention, le Conseil général s'est réuni et n'a pas été saisi de l'affaire — naturellement.

Entre temps, la question était engagée à fond avec la municipalité; et M. l'Ingénieur en chef, venu à Saumur, dut prendre connaissance des projets préparés, qui doivent ultérieurement lui être adressés, pour qu'il les soumette au ministre avec ses conclusions.

Et les autres concurrents?

Ma foi, nous savons que l'Ingénieur de la Compagnie du Périgord a passé quelques heures à Saumur; reste-t-il éventuellement sur les rangs? Rien n'a transpiré à cet égard.

Quant à la Compagnie centrale des Chemins de fer et Tramways (représentée par M. de Chonski), dont le siège est à Paris, composée de capitalistes français et belges, qui a construit plusieurs lignes en France, notamment Nice, Châteaubriant, Maisons-Laffitte, et qui a pour banquier correspondant à Angers M. Richou (M. le Maire n'ignore aucun de ces détails, et le Conseil aurait dû être renseigné à cet égard); au lendemain de la délibération du 7 juillet, cette Compagnie a déclaré, dans une protestation à M. le Maire, qu'elle restait à la disposition de la municipalité.

Cette Compagnie avait même nettement déclaré que le capital de cinq cent mille francs serait immédiatement déposé en banque pour assurer les travaux, puis la mise en exploitation.

L'ingénieur en chef et le ministre accepteraient-ils la Compagnie des Voies Ferrées Economiques? La chose ne nous semblait ni possible ni impossible il y a deux mois; aujourd'hui elle nous semble plus que douteuse après les deux études publiées dans un journal, « LA VOIE FERRÉE », organe spécial dont c'est le métier de connaître les dessus et les dessous des Compagnies de chemins de fer et

de tramways, et qui ne se gêne pas pour les publier avec tous documents à l'appui. Ce sont ces articles très curieux, mis sous nos yeux, qui nous ont donné l'idée de faire un résumé de la question des tramways saumurois. En lisant ces analyses circonstanciées et chiffrées de la situation financière de la Compagnie qui négocie avec nous, on se prend à douter de l'avenir d'une Compagnie créée sous ces auspices pour l'exploitation de nos lignes depuis si longtemps abandonnées. Cette Compagnie de voies ferrées semble ne pas avoir de capitaux à elle propres. Elle forme des sociétés particulières, qui émettent du papier pour avoir des fonds. On se souvient alors des tristes précédents de la Compagnie Monprofit, et l'on songe que la recherche des capitaux par voie d'émission de papier, pour une affaire dépréciée, *peut ne pas réussir* et ne réussira probablement pas. Alors on sera de nouveau vué aux expédients des ouvertures de crédit, ce qui ne va pas et ne peut aller loin, alors que la Compagnie créatrice est si fortement battue en brèche par les organes spéciaux, qui, par profession, en connaissent.

Et puis encore, sans admettre les chiffres de rendement réduits, fixés à 16,721 fr. par M. l'Ingénieur en chef, qui ne doit prendre comme base de ses calculs que des données certaines, sans tenir compte, ou du trafic industriel encore inconnu, ou des plus-values possibles, on peut penser, qu'au début, ces chiffres ne seront pas de beaucoup supérieurs.

Dans ces conditions, sans subvention et avec une diminution des tarifs de près de moitié, comment la municipalité peut-elle admettre qu'une Compagnie puisse vivre? Nous ne le voyons réellement pas, et, tout en croyant que le rendement sera plus élevé, que le trafic industriel y apportera un sérieux appoint, que des plus-values se produiront, nous sommes de ceux qui pensent que la Compagnie concessionnaire doit avoir immédiatement ses capitaux disponibles, afin de parer à toutes les éventualités et de pourvoir aux insuffisances de recettes, toutes provisoires qu'elles doivent être.

De l'argent en caisse, et non du papier, voilà ce que la Ville doit avant tout exiger de son sous-traitant.

Qu'elle n'oublie pas qu'elle est concessionnaire; que par conséquent elle est responsable des faits et gestes de son sous-traitant, soit vis-à-vis de l'Etat, qui lui a donné la concession augmentée de 190,000 fr. de travaux exécutés, soit vis-à-vis des créanciers, ouvriers, entrepreneurs qui participeront à la réfection de la ligne. Que nos conseillers s'enquièrent donc soigneusement de la capacité financière de chacun des candidats, puisque rien n'est arrêté; qu'elle exige au besoin, comme l'offre la Compagnie Centrale des Chemins de fer et Tramways, le versement dans une banque, espèces ou valeurs ayant cours, de la somme nécessaire à la mise en exploitation, afin que les deniers communaux, en aucun cas, ne puissent être compromis, et que les ouvriers et fournisseurs soient assurés d'être payés régulièrement à jour dit. Une affaire aussi dépréciée que celle-ci ne peut se relever que par de l'argent bien sonnante; que ceux qui l'entreprennent aient d'abord confiance en elle, ne craignent pas d'y exposer leurs propres capitaux, et les autres suivront. Est-ce bien là le cas de la Société des Voies Ferrées Economiques? Que nos édiles y réfléchissent bien. Ils sont avertis. S'ils engagent légèrement les fonds communaux, ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

Collège de Saumur

Nomination. — M. Prost est nommé professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur, en remplacement de M. Lemarié, admis à la retraite.

Livret de la Caisse nationale d'épargne laissé à l'hôtel de la Poste

M^{me} Rabette, de l'hôtel de la Poste, a déposé, dimanche dernier, au commissariat de police, un livret de 40 fr., laissé à l'hôtel, portant les n^{os} 49 — 20703 (département de Maine-et-Loire), au nom de Auguste Lesne.

Timbre trouvé

Hier, le sieur Tézé, tailleur de pierres, a trouvé sur le quai de la Marine et déposé au bureau de police un timbre portant cette inscription: « Ingénieur de la construction ».

LE RECRUTEMENT

Chaque année, lorsqu'arrive la période des vingt-huit jours, il se produit une série d'erreurs, d'oublis, de contretemps, qui nuisent à la régularité du recrutement et sont de la part des intéressés la source d'interminables ennuis.

Les affiches, en effet, sont conçues en un style sibyllin qui déconcerte les mieux intentionnés.

Qu'arrive-t-il alors?

D'une part, beaucoup d'hommes ne se croyant pas appelés ou n'ayant pas bien lu les prescriptions étalées sur les murs, restent tranquillement chez eux et passent ainsi pour des réfractaires, alors qu'ils ne demanderaient pas mieux que d'accomplir la période de service à laquelle ils sont régulièrement astreints.

D'autre part, il en est un certain nombre qui s'imaginent que la convocation les regarde et qui quittent inutilement leurs foyers et font d'assez longs voyages pour s'entendre dire ensuite qu'on n'a pas besoin d'eux.

Chercher à se renseigner à la gendarmerie de la localité qu'on habite quand elle possède une brigade, c'est perdre son temps, les braves gendarmes n'étant pas là-dessus plus renseignés que les simples particuliers. « Voyez l'affiche! » vous répondront-ils imperturbablement.

La mairie n'est pas mieux au courant.

Reste le bureau de recrutement, mais il faut aller le chercher au chef-lieu du département et trop souvent le commandant vous envoie promener.

Pourquoi ne pas adopter le système des convocations individuelles, qui, en temps de paix, du moins aurait cet avantage d'éviter le désordre dans la façon dont les réservistes ignorants répondent souvent à l'appel pour les vingt-huit jours, qu'ils ne demanderaient pas mieux, d'ailleurs, que d'accomplir réglementairement.

Les dispensés militaires

Les dispensés du service militaire en vertu de l'article 20 de la loi de 1872 et ceux qui ont été l'objet d'un sursis d'appel doivent a lresser, avant le 15 octobre, au commandant de recrutement, un certificat constatant qu'ils ont conservé leur situation.

A la suite d'oublis et de mesures bienveillantes, restées, paraît-il, sans effet, il a été décidé que les intéressés retardataires seront dorénavant mis en demeure de régulariser leur position avant le 1^{er} novembre, faute de quoi ils seront mis en route avec la classe appelée au cours dudit mois et tenus de compléter sous les drapeaux le temps passé dans leurs foyers.

La vigne

A la vue des mauvais jours d'août, les vignerons se sont laissés trop facilement aller au pessimisme. On répétait de tous côtés et on redit encore que le raisin ne pourrait désormais mûrir et que le vin serait détestable.

Heureusement les chaleurs de septembre sont venues réparer en partie le mal. Dans tous les vignobles bien exposés, le soleil cause en ce moment un bien considérable.

Le raisin rouge a la meilleure apparence; ses grappes et ses grains sont gros. Leur couleur très foncée indique qu'il est arrivé à point et que d'ici la fin du mois on pourra vendanger en toute confiance.

Le raisin blanc est moins avancé, mais les grains deviennent transparents et commencent à prendre leur couleur dorée.

Il ne faut donc pas désespérer d'avoir encore de bon vin en 1894.

GENNES

Vol avec effraction

Mardi dernier, Bigot, journalier à Soreau, commune de Gennes, rentrant chez lui, vers

4 heures du soir, trouva ouverte — probablement à l'aide d'une fausse clé — la porte de sa maison qu'il avait soigneusement fermée, ouverte également son armoire et ouverts les tiroirs. Une somme de 39 fr. 75, y déposée, avait disparu.

Bigot, apprenant que, peu d'instants avant sa rentrée, on avait vu rôder dans le pays deux jeunes nomades, se lança, en compagnie d'un camarade, à la poursuite des vagabonds qu'ils levrandèrent à travers les champs et dont ils perdirent la trace sur la lisière du bois des Gaignés. En faisant sa déclaration aux gendarmes de Gennes, Bigot a donné un signalement des « chemineaux » assez précis pour qu'on espère leur prochaine arrestation.

AUX MANŒUVRES

Treizième journée, mardi 18. — Etape de Loudun à Montreuil-Bellay, 25 kilomètres.

Voici le thème de la manœuvre :

Thème général : le gros de l'ennemi est sur la rive droite de la Loire, mais des groupes de toutes armes sillonnent le pays sur la rive gauche.

Le corps d'armée qui est à Loudun se porte, dans la matinée du 18, en deux colonnes, sur la rive droite du Thouet.

Colonne de gauche : une division, troupe non subdivisée d'armée et train régimentaire, par Cernay, Tourtenay, Saint-Cyr-la-Lande et Saint-Martin-de-Sanzay.

Colonne de droite : une division, moins les trains régimentaires, par les Trois-Moutiers, la Motte-Bourbon et Montreuil-Bellay.

Thème spécial de la 36^e brigade, sous le commandement du colonel d'Armagnac, 77^e et 135^e : un peloton de cavalerie fait partie de la colonne de droite, elle fournira l'avant-garde (77^e) des bataillons de la brigade en avant-poste vers Bournand et flanc-garde par la Passoire et Authon au pont de Regault, à l'arrivée de la tête d'avant-garde à hauteur du clocher des Trois-Moutiers. Le colonel de la brigade est averti que les troupes ennemies menacent son flanc droit vers Roiffé et Brézé; il reçoit l'ordre de flanquer avec toute sa brigade la marche du corps d'armée au nord de la route de Loudun à Montreuil, et de couvrir la division dont il fait partie jusqu'après son installation à Montreuil-Bellay.

Ordre de marche : ordre normal d'une division d'infanterie marchant sans artillerie ni génie, les trains régimentaires marchant à la gauche du 135^e jusqu'aux Trois-Moutiers et continuant sur Montreuil-Bellay par la Motte-Bourbon.

Cette manœuvre-marche a été exécutée de tous points sans aucun mouvement intéressant à signaler.

Le 135^e a quitté Loudun à cinq heures et demie et n'est entré à Montreuil qu'à deux

heures et demie, après avoir fait une grande halte d'une heure.

Pas de nouvelles maladies à signaler, tous jours le même nombre d'éclipsés (12).

Mercredi, le 135^e est allé à Ambillou, Noyant-la-Plaine et Saulgé; le 77^e aux Cerqueux.

La musique du 77^e a fait concert mardi soir, de cinq à six heures, sur le Mail de Montreuil.

Les deux régiments se sont quittés et chacun a repris la route de sa garnison.

Les deux escadrons de dragons ont cantonné à Brissac.

C'est hier jeudi que le 135^e de ligne, est rentré à Angers.

La première moitié du 25^e dragons est arrivée également.

La seconde moitié, qui doit passer à Saumur demain samedi, ne rentrera que lundi prochain dans ses casernements.

ANGERS

Le retour du 135^e de ligne

Le 135^e de ligne, revenant des grandes manœuvres, est rentré hier à Angers.

L'avant-garde est arrivée à 11 heures.

À 11 heures 3/4, la musique du régiment se fait entendre rue Rabelais. La foule massée au Rond-Point s'écarte et les bataillons défilent à la suite, en bon ordre, par la rue Paul-Bert.

Malgré une campagne et des marches forcées de quinze jours, les hommes se tenaient bien sur les rangs et marchaient d'un pas ferme. On n'en aurait pas compté cinquante à l'allure hésitante et fatiguée.

Rarement les curieux étaient venus si nombreux à la rencontre de nos soldats.

Passage de troupes

C'est aujourd'hui, à 10 heures du matin, qu'a commencé à défiler en gare Saint-Laud la série des trains qui ramènent des grandes manœuvres l'infanterie du 11^e corps. Les convois, au nombre d'une douzaine, s'échelonnent jusqu'au milieu de la nuit prochaine, vendredi à samedi.

Accident de machine à battre

La semaine dernière, le nommé Louis Grasset, âgé de 32 ans, domestique de ferme chez M. Clavier, à la Treuillière, de Saint-Martin-de-Beaupréau, était occupé à mettre les gerbes dans la vanneuse, lorsqu'il eut le bras pris par un lien et entraîné dans le batteur. Quand on parvint, après bien des efforts, à le dégager, le malheureux avait le bras broyé jusqu'à l'épaule et la figure fortement contusionnée.

MM. les docteurs Simon, de Beaupréau, et Gruget, de Montrevault, appelés en toute hâte, ont procédé à l'amputation du bras.

Les vélocipédistes et les chiens

Voici le jugement rendu par un juge de paix de la Somme, jugement basé sur l'art. 475,

§ 7 de la loi : « Seront punis d'amende depuis 6 fr. jusqu'à 40 fr. inclusivement ceux qui auront excité ou n'auront pas retenu leurs chiens lorsqu'ils attaquent ou poursuivent les passants, quand même il n'en serait résulté aucun dommage. »

Le propriétaire d'un chien qui le laisse aboyer ou courir après un vélocipède est responsable de l'accident qui arrive sur ces entrefaites au vélocipédiste, s'il est constant que ce dernier est suffisamment expérimenté et qu'il n'apparaît point d'autre cause de l'accident.

Nos marchés

Voici quels ont été, pendant la semaine qui vient de s'écouler, les prix du blé, de l'orge et de l'avoine sur les principaux marchés de la région :

Angers, blé, les 100 kil., 17 fr. 50 à 18 fr.; orge, les 100 kil., 12 25 à 14; avoine, les 100 kil., 15 50 à 15 75.
Saumur, 18 à 18 50; 14 50; 15 75 à 16.
La Roche-sur-Yon, 18 75; 14 à 16; 16.
Nantes, 17 25 à 18; 12 50 à 13; 17 75 à 16.
Poitiers, 17; 15; 16 à 18.
Niort, 18; 14 75; 14 50.
Tours, 17 50; 16 90 à 18 45; 20 à 23.
Bléré, 16 25 à 17; 15 40 à 16 25; 15 à 18.

A LA VILLETTE

Notre halle était beaucoup trop garnie de bœufs lundi; aussi les cours ont-ils fléchi de 20 à 30 fr. par tête.

Les bons choletais et parthenais valaient de 75 à 80 c., les vendéens de 72 à 78 c.

Les vaches, plus nombreuses qu'il y a huit jours, ont également fléchi.

Les génisses choletaises détenaient de 70 à 73 c. le 1/2 kil. net.

Les taureaux ont fléchi.

Voici le nombre de bestiaux amenés par nos éleveurs :

Maine-et-Loire, bœufs, 58; vaches, 28; taureaux, 3.

On cotait les porcs du Maine-et-Loire (278) et de la Vendée (867) de 56 à 59 c., ceux des Deux-Sèvres (243) de 55 à 58 c., de l'Indre-et-Loire (33) et de la Vienne de 54 à 57 c. le 1/2 kil. vil.

L'écrémage du lait

De nouvelles instructions vont être, dit-on, adressées aux procureurs de la République, en vue de les inviter à poursuivre rigoureusement les opérations ayant pour but l'écrémage du lait, toléré dans les villes par beaucoup d'administrations municipales et qui a donné lieu à des plaintes des conseils d'hygiène.

Beaucoup de fournisseurs croient être en règle avec la loi, paraît-il, parce qu'ils vendent le lait écrémé un prix moins élevé.

Ils se trompent, fait observer une circulaire à ce sujet, et une semblable pratique constitue le délit de falsification « qui punit aussi bien la fraude accomplie par le retranchement

d'une partie des éléments de la denrée vendue que la fraude commise par un mélange. »

Le sulage des foins

On nous demande de divers côtés quelles sont les proportions de sel à employer dans la conservation des fourrages. Cette proportion varie suivant l'état de ces fourrages; plus ils sont humides ou de médiocre qualité, plus il faut de sel : de 500 grammes à 4 et même 5 kilogr. pour 100 kilogr. de foin; mais une bonne moyenne est de 1 à 2 pour cent. On le répand sur chaque couche, qui aura une épaisseur de 40 à 45 centimètres, et à mesure que le tas s'élève.

On sale aussi le foin bottelé en semant le sel sur chaque rang de bottes : « Le sel, dit M. Fasquelle, le savant professeur d'agriculture de la Manche, a pour effet d'absorber l'eau, d'empêcher la fermentation et, par suite, la putréfaction du foin et l'échauffement de la masse qui pourrait être une cause d'incendie, de donner aux fourrages un goût particulier qui plaît aux animaux. »

Il est bien entendu que l'on n'emploie à cet usage que les sels dénaturés aux tourteaux.

(Le Fermier.)

À la devanture d'un horloger, chacun peut lire : Spécialité de montres à 8 fr. pour réservistes. Un de nos amis qui, précisément, allait rejoindre son régiment, pénètre dans le magasin :

— Les garantissez-vous, au moins ?
— Certes ! je les garantis..., je les garantis vingt-huit jours.

Pendant un jour seulement

Samedi 22 Septembre

A SAUMUR, rue du Puits-Neuf, 21

On vendra publiquement le contenu de 22 caisses de Marchandises diverses provenant d'achats faits aux enchères des Docks et Magasins Généraux agréés par l'Etat, Warants protestés, Liquidations, Faillites, Soldes et Occasions de diverses natures, avec, sur leur valeur réelle, des

DIFFÉRENCES DE 25 A 40 POUR CENT

Le public sera admis à profiter de ces affaires hors cours de neuf heures du matin à onze heures et demie et de une heure à cinq heures du soir.

Il y a de tout

Cependant la vente se portera particulièrement sur des lots importants de Rideaux guipures, Couvre-lits et Couvre-édredons, Mouchoirs, Descentes de lit, Couvertures, Serviettes, Tapis de table, Chemises, Tissus divers, dont les Dames ne pourront plus profiter après cette

Mémorable Journée

Du SAMEDI 22 Septembre 1894

21, Rue du Puits-Neuf, 21

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

Un peu émue, Gilberte détourna la tête et répondit cependant avec fermeté :

— Je vous remercie, ma tante, mais je dois travailler et je travaillerai.

Comme elle levait les yeux sur Albéric, il crut qu'elle désirait son avis; après une minute de réflexion il dit :

— Ma cousine a raison, ma mère, et l'occupation forcée lui sera très salutaire.

— C'est sûr, pensa amèrement Mademoiselle Mauduit, il est pressé de me voir hors de chez lui. Je ne lui étais qu'indifférente, à présent je lui inspire de l'aversion; ce n'est pas étonnant; je me suis montrée à lui sous mon plus mauvais jour. Peut-être aussi que je le gêne... S'il avait deviné mon secret ?..

À cette idée Gilberte pâlit davantage. Madame Daltier qui était songeuse reprit en caressant la main moite de la jeune fille :

— Seulement il ne faudra pas nous quitter

avant d'être un peu plus forte, mon enfant; vous avez mauvaise mine depuis quelque temps, vous êtes nerveuse, impressionnable, vous avez besoin de nos soins.

— Non, répliqua Gilberte en secouant la tête, je suis bien, et le plus tôt que je partirai sera le mieux.

— Nous vous avons fait de la peine, ma nièce, dit M. Daltier; il est toujours pénible de se trouver tout à coup dépossédé de la fortune.

— Ce n'est pas cela qui me chagrine, mon oncle, je vous le répète, je ne regrette pas l'argent; seulement il m'est dur de ne plus respecter la mémoire d'une personne qui, malgré son injustice à mon égard, a été la seule à m'aimer en ce monde.

— La seule ? s'écria Madame Daltier, et nous, Gilberte, pour quoi nous complexez-vous donc ?

Gilberte soupira sans répondre; elle regardait Albéric qui baissa les yeux sous ce regard persistant.

Le même soir, Madame Daltier disait à son mari :

— Cette petite nous cache certainement un chagrin qui la dévore. D'ailleurs, il n'est pas

naturel à son âge et avec ses goûts raffinés de mépriser autant les biens temporels, elle surtout qui a été élevée dans le luxe et la vie la plus délicate. Cela m'attriste de voir qu'elle va être livrée, jolie et fragile comme elle l'est, à une tâche pénible et souvent ingrate.

— Ma chère amie, Albéric a parlé juste : cette enfant doit apprendre à lutter avec l'existence; cela lui fera du bien d'être quelque temps dans une sorte de dépendance. Ensuite je vous dirai que, pour nos filles mêmes, cet éloignement sera salutaire; je redoute pour elles Gilberte qui, avec sa triste science de la vie et les sophismes mauvais jetés dans son âme par ce malheureux Simiès, peut leur être fort nuisible.

— Mon ami, vous êtes dans l'erreur en ce qui concerne notre nièce; Gilberte n'est point aussi instruite que vous croyez des choses de la vie. Cette enfant n'en sait pas long, mais elle joue à la jeune fille du siècle qui n'a plus rien à apprendre dès l'âge de quinze ans. Quant à son éducation religieuse, elle est complète à présent; Gilberte n'est plus une athée, seulement je ne demande quelle catastrophe inconnue à nous est venue apporter le désespoir là où nous avons mis la foi et l'amour. Cepen-

dant, peut-être avez-vous raison, l'éloignement de Gilberte sera bon à elle-même comme à nous. Mais nous ne pouvons l'aider à chercher la position qu'elle souhaite. Elle ne peut entrer dans aucune famille de nos amis ou de notre monde. Je la sais incapable de souffler dans une petite âme toute idée incompatible avec ce qu'on enseigne à la jeunesse, mais dans un milieu chrétien elle serait comme un objet disparate. Ce qu'il lui faut ce sont des étrangers, par exemple une famille grecque schismatique assez honorable cependant pour que notre nièce n'ait aucun danger à y courir; je sais bien que son orgueil, qui est sa vertu à elle, la gardera; elle sait tenir à distance les empressés et les indiscrets, mais aussi elle est si jolie et si séduisante, la pauvre enfant !

— Dieu veuille qu'elle ne souffre pas de ce changement de position, soupira M. Daltier, elle a une grande énergie, mais elle n'a jamais vu la vie sous un aspect semblable.

Madame Daltier ne répondit pas; elle songeait à Albéric qu'elle trouvait plus grave et plus triste depuis quelques jours, et en songeant ainsi elle se disait :

— Le malheur serait-il entré dans ma demeure avec cette enfant ?

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
 26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
 Montpellier, 45 — 1.75 —
 Armagnac, 50 — 2.00 —

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

VENTE

Aux enchères publiques

Sur surenchère du sixième
 Le Samedi 22 Septembre 1894, à midi, au Palais de Justice à Saumur, audience des criées dudit tribunal,

D'UNE VASTE MAISON

A usage de Distillerie

Et fabrique de liqueurs

Rue de Poitiers, n° 46, et rue Verte, n° 18, à Saumur,

Avec toutes ses dépendances

Revenu par bail. . . . 3,000 fr.
 Autre revenu évalué à 800

Total. . . . 3,800 fr.

Mise à prix : 40,833 fr. 35

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges;

3^o M. BONNEAU, liquidateur judiciaire, rue d'Alsace, 33, à Saumur.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine

La Grande

Presqu'île du Thonreil

Située commune des Rosiers

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, trois hectares de terre labourable et vingt-cinq hectares environ de prés et pâturages.

S'adresser à M^e BEAUMONT, notaire.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours et Leçons particulières

M^{lle} BONIFAS

8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

GRAND IMMEUBLE NEUF

Pour habitation et commerce en gros ou industrie,

Sise à Saumur, près la gare (Maison Chollet)

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-St-Pierre, ou à M^e LELIÈVRE.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

LÉRINA

Liqueur fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHE, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

Petites Vaches Bretonnes

CHEVAUX

De luxe et de camion

Excellents Fromages St-Fiacre - 48 Médailles
 S'adresser au bureau du journal.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un *petit clerc*.

UN CAISSIER comptable muni des meilleures références désire trouver un emploi de quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 5, Rue de la Chonetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

Imprimerie P. GODET

ALMANACH 1895

AVIS

Les personnes qui auraient des CHANGEMENTS D'ADRESSE ou des MODIFICATIONS à apporter ainsi que des INSERTIONS-RECLAMES à faire dans l'Almanach 1895, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

Par cet instinct de mère qui ne trompe jamais, elle devinait que son fils bien aimé souffrait de voir Gilberte sortir à la fois de sa vie, de sa maison et de son cœur.

(A suivre.)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance.) Délivrance du 1^{er} mai au 31 octobre. Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtelainlon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-des-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Pères-en-Rets et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aurait déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande

de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée. Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :

	kil.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Illece-les-Bains) . . .	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1)	232	30	22 25	14 50
Marennes	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 10	13 15
Châtelainlon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne	192	25 55	18 95	12 35
St-Gilles-Croix-des-Vie . . .	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de St-Jean-de-Monts)	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
St-Père-en-Retz (plage de St-Brévin-l'Océan)	229	26 70	20 15	13 45
Paimbœuf (plage de Saint-Brévin-l'Océan)	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-P.-O. délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai :

Places entières : 1^{re} classe, 31 50; 2^e cl., 23 75; 3^e cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1^{re} cl., 15 80; 2^e cl., 11 95; 3^e cl., 7 85.

(2) Du 1^{er} juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1894

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banuy-sur-Mer, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Presle, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye,

Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefite-Nestales (Cauterets), Prades (Le Verné et Mollig), Saint-Giron, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; 3, 25 0/0; 4, 30 0/0; 5, 0/0; 6 ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

BOURSE DE PARIS

Du 20 Septembre 1894

3 0/0	103 25
3 0/0 amortissable	101 80
3 1/2	108 50

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
 Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,